UN DÉTENU

PENDANT ONZE MOIS A LA CONCIERGERIE,

A LOUVET (DU LOIRET),

REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

QUEL est donc le génie malfaisant qui se réveille dans ce moment ? le génie destructeur, qui ne vit que dans l'anarchie, le désordre et le sang ! Quel est le monstre qui peut vouloir donner naissance à de nouveaux troubles et à des discordes nouvelles ?

Il n'est pas un citoyen qui ne soit indigné des outrages qui vous ont été faits ; il n'est pas un citoyen qui ne voie avec horreur ce nouveau genre de persécution. Qui pourroit ne pas craindre qu'elle embrasse dans son délire tous les défenseurs de la liberté et de la tranquillité publique ? Les troubles qui ont eu lieu ces jours derniers ont jetté l'alarme dans tous les cœurs. L'on se rappelle qu'il y a bien peu de temps que le mot *fédéraliste* étoit le signe général de proscription des patriotes. Aujourd'hui la malveillance met à profit la qualification odieuse de *terroriste*, et elle en fait encore l'application aux patriotes que poursuivit la terreur. Enfin c'est contre vous, citoyen, qu'on l'emploie, et personne n'en peut être exempt. Si quelqu'un doit abhorrer ce régime de sang, il semble que c'est celui qui, comme vous, fut obligé, pendant dix-huit mois, de fuir tous les humains, dans la crainte de trouver un assassin dans un délateur ; il semble que c'est celui dont la tête ne fut proscrite et celle de ses infortunés collègues, que pour avoir voulu prévenir le danger du système de la terreur, pour avoir voulu l'étouffer dans les mains des tyrans dont elle fut l'instrument de mort, qu'ils lancèrent comme la foudre pour frapper impitoyablement et la vertu et les talens ; et

THE NEWBERRY LIBRARY

7

c'est vous qu'aujourd'hui l'on accuse de vouloir ressusciter la terreur ! Grand dieu ! dans quel renversement de choses sommes-nous donc ?

Depuis votre rentrée à la convention nationale, vous êtes-vous occupé de vengeances ? Avez-vous appelé la mort sur ceux qui l'ont tenu si long-temps suspendue sur votre tête, sur celle de vos concitoyens, de vos amis, de vos parens et de vos collègues ? C'est par là au moins que vous auriez dû commencer ; mais la réaction des vengeances seroit éternelle ; et quel est celui de tous les Français qui n'a pas à se plaindre en sortant de ce cahos de calamités publiques ? Loin de là, tous vos travaux, toutes vos veilles ont été consacrés, de même que les sollicitudes paternelles de la convention, à faire oublier aux opprimés ces jours de deuil et de mort, à leur rendre leurs biens injustement confisqués, à porter dans toutes les familles la consolante espérance de couler des jours plus heureux, à punir le crime, mais en le livrant aux loix : à elles seules appartient le droit des vengeances, pour ne pas confondre l'innocent avec le coupable.

Comme vous, tout le monde pense qu'il ne faut pas accuser cette brave jeunesse parisienne, qui combattit si vaillament pour le sénat aux journées mémorables de prairial. Elle seule, dans le danger, vous serviroit encore de bouclier contre les attentats de *quelques meneurs*, qui peuvent la tromper un instant, mais non jamais la rendre complice des desseins perfides des agitateurs. On l'enveloppe dans un tourbillon d'effervescence, qu'élèvent autour d'elle les *prôneurs* du royalisme, sous les couleurs des vengeances légitimes. Cette brave jeunesse, n'en doutons pas, entrelacera les lauriers qu'elle a cueillis, de la sage réflexion qui lui fera bientôt distinguer de quel côté se trouvent ses véritables amis ; elle sentira qu'on ne veut la replonger dans le trouble et le déchirement des dissensions civiles, que pour l'éloigner de ses utiles et honorables occupations et des délassemens honnêtes dont elle a été si long-temps privée ; elle sentira que quelle que

soit l'organisation d'une nouvelle terreur, en quelque main qu'elle soit placée, elle en doit toujours souffrir; elle sentira que les anciens terroristes seuls y gagneroient et l'oprimeroient encore : le despotisme royal, en se relevant de sa tombe, prendroit pour sceptre la terreur; c'est elle qui appuye les usurpations et consolide les tyrannies; ses légions se composeroient des licteurs des décemvirs et des coupes-jarrets des comités révolutionnaires. Nous en avons l'exemple sous nos yeux, et du temps de Cromwel, en Angleterre, et de Robespierre en France. Le successeur de Cromwel ne voulut jamais consentir à la restitution des biens des victimes dépouillées par ce tyran hypocrite. Charles II pensoit qu'il avoit tout à ménager des nouveaux propriétaires, et rien à attendre des anciens. Ainsi, nos assassins régneroient encore pour asservir la vertu : ils ont trop bien servi le crime pour rester sans emploi quand la tyrannie commande.

Cette brave jeunesse verra enfin qu'elle se trouve environnée d'infâmes délateurs qui lui donnèrent des fers, d'hommes qui servirent d'échelons pour faire monter à l'échafaud ses vertueuses familles, des témoins habitués du tribunal révolutionnaire, des septembristes et des assassins du 31 mai. Il faut les lui signaler ces hommes qui se mêlent parmi elle, ces hommes qui prennent l'accent plaintif des victimes, quand ils ne peuvent imiter que le siflement des serpens, et qu'ils sont eux-mêmes dégoûtans de sang, ces hommes qui se rangent aujourd'hui dans les colonnes de la jeunesse, quand naguères ils étoient enrôlés dans les rangs et à la solde des buveurs de sang en chef, pour l'asservir; qui furent tour-à-tour les partisans du trône et ses détracteurs soudoyés, qui, successivement, s'incorporèrent aux feuillans et aux jacobins, et qui toujours restèrent fidèles au plan conçu par eux de trahir tout pour déchirer la France. Eh bien! les voilà ces hommes parmi lesquels on distingue quelques colons de Saint-Domingue, qui, démasqués aujourd'hui, devenus l'opprobre de tous les partis, s'agitent en tout sens

pour faire manquer le plan de constitution, pour y substituer l'anarchie, qui est l'arme avec laquelle l'Angleterre veut vaincre et humilier les Français. Telles sont les vues des hommes qui sont à la tête de jeunes gens trompés; telles sont au moins les vues des colons, qui voient que la constitution anéantit leurs prétentions criminelles, et qui, après avoir si bien servi les Anglais en Amérique, sont en France le porte-voix de leur renommée. Vous êtes, citoyen, devenu l'objet de la haine de ces sicophantes coloniaux, et tous vos collègues, du moment que vous avez proféré les mots *liberté* et *Colonies*. Plusieurs d'entre vous ont échappé à leurs fureurs; mais elles vous poursuivent encore; elles se sont réveillées à l'aspect du tableau que vous avez présenté de leurs crimes et du nombre de leurs victimes assassinées par eux au tribunal révolutionnaire. Vous avez évoqué *l'ombre de la Gironde*, sortie des tombeaux pour les accuser devant la représentation nationale. Voilà votre crime; il est honorablement consigné dans le numéro 14 de la Sentinelle.

Aux forfaits dont ces colons sont convaincus, et dont toute la France est témoin, ils n'y ont repondu que par de nouvelles vociférations contre vous et contre vos collègues morts, qui demandent enfin justice, et la paix que vous ne pouvez refuser à leur mémoire outragée, malgré les décrets de la convention, malgré l'opinion de toute la république.

Dans le courier de *Correspondance politique*, du 24, dans le *Messager du soir*, du 27 du mois dernier, *Page* et *Erulley* ont ourdi cette trame infernale, qui ne devoit pas s'arrêter à vous; elle devoit encore une fois envelopper les talens qui s'allient si bien au républicanisme. C'est dans ces journaux que ces colons ont organisé cette insurrection, en publiant, au milieu de tant d'autres horreurs, *que Louvet regrette et desire le terrorisme, qu'il ne lui est pas plus facile de faire disparoître des gazettes apologétiques des massacres des 2 et 3 septembre, célébrés par le patriote Français* (Brissot), *qu'il ne lui est possible de rendre la vie et l'argent aux*

colons égorgés et pillés ; enfin, que lui et sa faction *vouloient mettre sur le trône ou la maison d'Hanovre ou le duc de Brunswick.* C'est par ce rapprochement des époques où ont commencé la diffamation et l'attaque, qu'il n'est plus possible de se méprendre sur les auteurs de ces troubles. Qui pourroit, autres que les colons, ces vampires altérés du sang français, ces trompettes de mort, des dissenssions publiques et des vastes conceptions du ministre Pitt, imaginer d'aussi absurdes calomnies ? Eux seuls peuvent avoir l'audace d'allier tous les contraires, de distiller le venin par leur souffle empoisonné. C'est par de semblables calomnies des Marat, des Hébert et des colons eux-mêmes, que la France vit naître cette fatale journée du 31 mai, à laquelle elle doit tous ses malheurs et tous ceux qui pourroient en être la suite. Comment pourroit-on ajouter quelque foi aux rapports faits par les colons, des événemens qui se sont passés à 2000 lieues, lorsque leurs impostures sont si évidentes sur les événemens dont tous les Français ont été les spectateurs ? Il n'y a que des colons assez impudens pour avancer que Brissot fit l'apologie des massacres des prisons. C'est pour avoir demandé la punition des auteurs de ces massacres, qu'il fut assassiné lui-même, ainsi que Vergniaux et ses collègues.

Un décret charge le comité de salut public de la recherche des auteurs et provocateurs des derniers troubles. Qu'on lise les journaux que j'ai cité, et l'on saisira la main coloniale, c'est-à-dire la main anglaise : ce sont des preuves matérielles. Il falloit corrompre l'opinion publique avant d'agir ; les colons se sont chargés de ce crime, qui leur est familier, avec lequel ils trouvent les moyens de dépenser des sommes considérables, quoiqu'ils n'aient ni en France ni aux Colonies aucune propriété.

On les a vu, ces colons, dans les spectacles, dans les cafés, se faire honneur d'avoir les premiers *démasqué* Louvet ; on les a vu, à la tête de quelques hommes, se porter à sa demeure ; le citoyen *Bayard* en a reconnu

plusieurs. Car à quel titre auroit-on donné à Louvet la préférence de ce trouble, si les colons montagnards ne l'avoient excité, par suite de leur haine invétérée contre la Gironde ?

Le 29 Messidor, jour de la scène arrivée à la parade, deux autres colons ont maltraité le citoyen Malenfant, à qui il manque un œil et un bras, qu'il a perdu en combattant pour la patrie; ils l'ont traîné au comité de sûreté générale, parce qu'il n'étoit pas dans le sens des agitateurs, et qu'il parloit de l'hymne des Marseillais comme de l'hymne triomphante de nos braves guerriers; ils l'ont accusé d'être l'ami de Louvet et de Defermont. Ils ne pardonneront pas à ce dernier d'avoir dit la vérité sur Saint-Domingue, dans son rapport du 25 Messidor.

Ainsi on a vu ces colons, le 6 Mars, aux Jacobins, sous les étendards de Collot-d'Herbois et de Saint-Just, annoncer par un écrit public, qu'il étoit temps que le règne des *Girondins* et des *Fonfrédins* finisse. On les a vu au 31 mai sous les ailes de Chaumette et d'Henriot, au tribunal révolutionnaire, des témoins à gage ; on les a vu se reproduire dans le rapport d'Amar, du 3 octobre, contre les représentans proscrits ; acte rédigé du résultat de leurs libelles diffamatoires ; (voyez l'ombre de la Gironde) on les a vu comparoître au tribunal contre les mêmes victimes, servir d'accusateurs et de témoins ; de même on les voit aujourd'hui poursuivre comme terroristes, les victimes échappées aux bourreaux, parce que c'est le mot qui conduit à la mort ; on les a vu accuser l'infortuné Barnave et Blanchelande de royalistes et de contre-révolutionnaires, servir également contr'eux de témoins et d'accusateurs au tribunal révolutionnaire, *et les faire guillotiner* ; on les a vu accuser successivement tous les hommes opposés à leurs principes, de royalistes, fédéralistes, de muscadins et d'aristocrates, et les faire emprisonner et guillotiner sous ces dénominations, dans les temps où elles marquoient la proscription ; on les a vu donner aux décemvirs le plan de régner par le *poison*, la *corruption*

et l'*égorgement ;* on les a vu accuser, dans des écrits publics, les négocians de France de toutes les trahisons, de toutes les perfidies aristocratiques, dans le dessein de livrer leurs fortunes et leurs vies à la voracité des décemvirs, et par ce double but, obtenir l'indépendance des Colonies.

On les a vu se dire les chargés de pouvoirs des colons, lorsqu'ils sont réprouvés des véritables propriétaires des Colonies, l'orsqu'ils ne sont en France que les espions de quelques êtres assez vils pour s'être vendus comme esclaves aux Anglais, en leur vendant les propriétés françaises.

Tel est l'élément d'intrigues, de perfidie et de crimes qui donne la vie à ces reptiles rongeurs et dévastateurs.

Mais, il faut le dire, on attend trop tard pour limer les dents de ces léopards colons, notoirement connus pour être à la solde de l'Angleterre. Ce ne sont pas les jeunes citoyens français qu'il faut punir, mais les meneurs, mais les artisans d'une faction étrangère, qui prennent tous les masques et toutes les livrées. Ces jeunes gens sons trompés par un sentiment qu'il faut éclairer. Les criminels, ce sont les colons, si connus, si corrompus, dont la puissance s'est écroulée avec la Montagne, et auxquels il ne reste pour protecteur et complice dans la convention qu'un *Littée*, qui est nourri de leurs crimes, et nommé député chez les Anglais. (Voyez l'ombre de la Gironde.)

Je fais la dénonciation publique de ces faits, dont j'ai fourni les preuves. Continuez vos travaux, citoyen, nous raménerons ces braves jeunes gens au giron de la convention nationale, de laquelle ils n'ont jamais pu s'éloigner. Si nous nous en séparions, qui pourroit calculer les maux qui en seroient les suites? Elle vaincra de nouveaux obstacles, elle donnera à la république cette constitution si desirée, si nécessaire, et la patrie sera sauvée, et l'honneur français couronné par nos armées victorieuses.

LEBORGNE.